N. B.—Si une hypothèque est acquittée, on pourra employer pour constater son acquittement la note suivante:

Reçu la somme de garantie ci-donnée. Daté à 187 en acquittement de la ce jour de

Témoin de

Formule D.—(Voir Section 45.)

Déclaration par le représentant de transmission*

acceptant par

Pour †

* (Ou mort, ou mariage, ou faillite.)
† (Navire à vapeur ou à voiles).

Enregistrement No. Date de l'enregistrement 187

Nom temporaire du navire.

Où en construction.

Mesurage proposé, longueur, profondeur, pds.

pds., largeur,

pds.,

Tonnage proposé, tonneaux.

Je [ou nous], soussigné [ou soussignés] [nom, description et endroit de naissance du déclarant] déclare [ou déclarons] comme suit:

Je suis [ou nous sommes] je [ou nous] déclare [ou déclarons] que la personne paraissant être par le livre d'enregistrement [propriétaire ou créancier hypothécaire] du navire cihaut décrit [raison de la transmission] dans le comté de [nom du comté], le jour de [nature de la raison de la transmission].

Fait et souscrit ce jour de 18 par ci-haut nommé, en présence de